



16-25 ANS
BAFA Citoyens dans la vi(l)le
**DOSSIER
D'INSCRIPTION**

jeunes.cergy.fr



villedecergy



JeunesACergy

DOSSIER D'INSCRIPTION

PHOTO
D'IDENTITÉ

BAFA CITOYENS DANS LA VI(LL)E

Date de retrait :/...../..... de dépôt :/...../.....

Seules les 49 premières candidatures seront étudiées

Stage théorique en internat exclusivement (merci de cocher la case correspondant à la session à laquelle vous souhaitez participer).

- Formation Générale en INTERNAT du 21/02/2026 au 28/02/2026 à LA VERRIÈRE (78) – 20 places
- Formation Générale en INTERNAT du 01/03/2026 au 08/03/2026 à NUCOURT (95) – 10 places
- Formation Générale en INTERNAT du 18/04/2026 au 25/04/2026 à NUCOURT (95) – 10 places
- Formation générale en INTERNAT du 26/04/2026 au 03/05/2026 à NUCOURT (95) – 9 places

Le dossier de candidature peut être déposé dans une structure à destination des jeunes de la ville de Cergy (Bureau information jeunesse, les maisons de quartier (Axe Majeur Horloge, Visage du monde, les Linandes et les Touleuses), qui le transmettra à la responsable du dispositif pour vérification.

DEMANDEUR

Sexe : F M Nom / prénom :

Date de naissance : __/__/____ Lieu :

Département/pays :

Adresse :

Code postal : ____ Ville :

Tél fixe : Tél port :

Adresse courriel :

Situation : Étudiant(e) Lycéen(ne) En recherche d'emploi Autre (préciser)

Partie réservée à l'administration

Dossier retenu Dossier refusé

Appréciation générale :

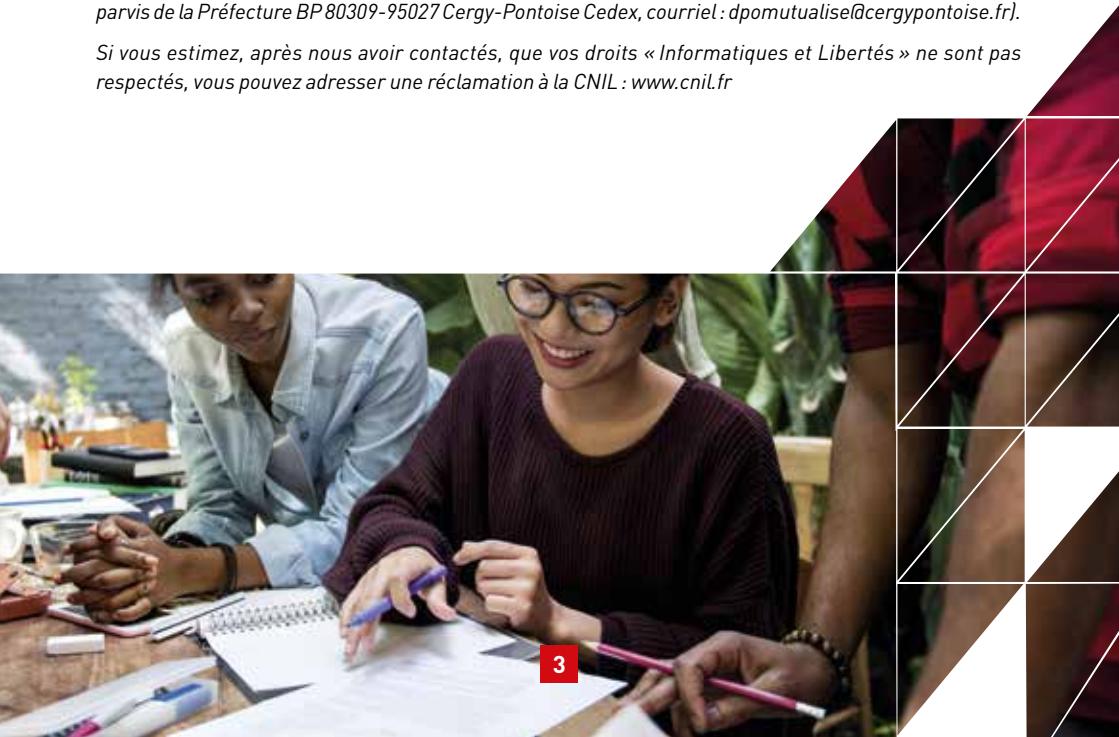
Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la ville de Cergy pour pouvoir gérer les inscriptions aux BAFA. La base légale du traitement est l'intérêt légitime.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Service jeunesse. Les données seront conservées pendant 5 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre déléguée à la protection des données (Mme Guillemette Besson, Hôtel d'agglomération, parvis de la Préfecture BP 80309-95027 Cergy-Pontoise Cedex, courriel : dpomutualise@cergypontoise.fr).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatiques et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL : www.cnil.fr



PIECES ADMINISTRATIVES

Documents à fournir avec le dossier d'inscription

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

- Pièce d'identité recto/verso
- Avis d'imposition
- Fiche d'inscription à la session formation théorique en internat de l'organisme de formation (la Ligue de l'enseignement), qui vous sera remise lors de votre premier rendez-vous.
- Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)
- CV et Lettre de motivation

AUTORISATION PARENTALE (POUR LES MINEURS)

Je soussigné(e)

Adresse :

Tél. domicile : Tél. port :

Agissant en tant que parent ou tuteur ou responsable légal du jeune :

Nom et prénom du (de la) jeune :

.....

Ayant pris connaissance des conditions d'inscription, j'autorise, mon fils ou ma fille à participer au dispositif BAFA Citoyens dans la vi(l)le organisé par l'organisme de formation « la ligue de l'enseignement » et à pratiquer toutes les activités de ce projet dans sa totalité.

- J'autorise les responsables du projet à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence et notamment d'intervention chirurgicale.

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions d'inscription ainsi que du règlement à respecter.

Fait à :

Le ____/____/____

Signature :

ACTE DE CESSION DE DROITS À L'IMAGE

- **Si vous avez plus de 18 ans**, merci de compléter et de signer le formulaire ci-dessous :

Je soussigné(e)

Déclare autoriser les services de la ville de Cergy à fixer, reproduire et communiquer les photographies/vidéos me représentant et ayant été prises dans le cadre du dispositif BAFA Citoyens dans la vi[ll]e, conformément à l'article 9 du Code Civil, et dans les conditions et limites citées dans le tableau ci-dessous.

- **Si vous avez moins de 18 ans**, merci de faire compléter et signer ce formulaire par un représentant légal :

Je soussigné(e)

Demeurant :

Coordonnées téléphoniques et courriel où l'on peut vous joindre en journée *:

Déclare autoriser les services de la ville de Cergy à fixer, reproduire et communiquer les photographies représentant mon enfant, (nom de l'enfant) :

ayant été prises dans le cadre du dispositif BAFA Citoyens dans la vi[ll]e, conformément à l'article 9 du Code Civil, et dans les conditions et limites citées dans le tableau ci-dessous.

Destination	Tous usages à des fins de promotion et de communication des activités de la ville de Cergy (plaquette d'information, affiches, site web, journal municipal, compte réseaux sociaux, exposition, etc.).
Exploitation	Cession pour toute exploitation, notamment représentation et reproduction sur tout support.
Durée de la cession	La cession est effective pour une durée de 2 ans à compter de la signature du présent document.
Gratuité	Cette cession est réalisée à titre gracieux.

Les photographies et/ou vidéos seront exploitées et utilisées directement par la ville de Cergy. Elles ne seront utilisées que de manière valorisante.

Date :

Signature :

* Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la ville de Cergy. Les données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : Ville de Cergy. Les données sont conservées pendant deux ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre déléguée à la protection des données (Madame Guillemette Besson Hôtel d'agglomération Parvis de la Préfecture BP 80309 - 95027 Cergy-Pontoise Cedex, courriel : dpomutualise@cergypontoise.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL : www.cnil.fr.

QUESTIONNAIRE

1. Présentez-vous-en quelques lignes :

2. Pourquoi souhaitez-vous suivre la formation BAFA* ?

* Pour trouver un emploi vous permettant de financer:

mes études mes loisirs et vacances ma vie quotidienne

* Pour vous orienter vers une carrière professionnelle dans l'animation

* Autre :

3. Selon vous, qu'est-ce qu'un animateur ?

4. Que signifie, pour vous, participer à une action citoyenne ?

5. Quelles sont vos motivations pour participer au dispositif « BAFA Citoyens dans la vi(l)le » ?

RÈGLEMENT BAFA CITOYENS DANS LA VI(LL)E

Article 1 – Conditions d’inscription

Pour candidater au dispositif **BAFA Citoyens dans la vi(ll)e**, il faut remplir les conditions suivantes :

- être âgé de **16 à 25 ans** au moment du dépôt de la candidature ;
- avoir **16 ans révolus** le premier jour du stage de formation ;
- **résider à Cergy** ;
- présenter son parcours et ses motivations en complétant l’ensemble des éléments du dossier de candidature ;
- joindre le présent règlement signé (pour les mineurs, la signature du jeune et celle de son représentant légal sont requises).

Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) devra être fourni afin de s’assurer qu’aucune condamnation incompatible avec la fonction d’animateur n’y figure.

Les dossiers complets devront être remis à la responsable du dispositif, ou déposés dans l’un des équipements jeunesse suivants : **les quatre maisons de quartier** de Cergy ou le **Bureau Information Jeunesse (BIJ)**.

Le dispositif étant limité en nombre de places, seules les **49 premières candidatures complètes** seront retenues.

Article 2 : Sélection des candidatures

1. Vérification des dossiers - La responsable du dispositif BAFA Citoyens dans la vi(ll)e vérifiera que les dossiers déposés sont complets. Tout dossier incomplet pourra être rejeté. Les jeunes concernés seront informés par téléphone.

2. Entretien de motivation - Un entretien sera mené par des professionnels de l’animation socioculturelle afin d’évaluer les motivations du candidat.

3. Notification de la décision - La validation de l’inscription sera prononcée par la commission Citoyens dans la vi(ll)e.

En cas d’acceptation, le candidat recevra également une convocation à une réunion d’information collective, envoyée par la responsable du dispositif.

Article 3 : Engagement réciproque

Le jeune s’engage à :

- aller jusqu’au bout du projet. Au vu des frais pédagogiques engagés, aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement avant la session de formation théorique en internat ou d’arrêt durant celle-ci ;
- participer à hauteur de 100 € au financement du stage théorique (en internat exclusivement) ;
- prendre part aux ateliers collectifs ainsi qu’aux réunions d’information prévues dans le cadre du dispositif.

La Ville de Cergy s’engage à :

- prendre en charge une partie du financement de la formation théorique (en internat exclusivement) du BAFA ;
- mobiliser les acteurs jeunesse du territoire pour assurer un accompagnement adapté (Mission locale, E2C, PRE, etc.) ;
- faciliter l’accès du candidat aux ressources municipales afin de lui permettre de réaliser son projet BAFA Citoyens dans la vi(ll)e dans les meilleures conditions ;
- évaluer l’impact du dispositif sur les jeunes et les territoires, en vue d’adapter les modalités de mise en œuvre si nécessaire.

RÈGLEMENT BAFA CITOYENS DANS LA VI(LL)E

Article 4 : Déroulement du projet

Chaque jeune stagiaire bénéficiera d'un suivi assuré par la responsable du dispositif BAFA Citoyens dans la vi(ll)e ainsi que par les chargés de projet jeunesse. Ces professionnels assureront un rôle de conseil, d'orientation, d'information et de soutien tout au long du projet.

Une session de formation générale exclusivement en internat sera proposée. En parallèle, les jeunes auront la possibilité de s'engager dans des actions citoyennes menées au sein de structures d'animation socio-culturelle ou à travers des projets d'intérêt collectif, à vocation éducative (ex. accompagnement à la scolarité) ou sociale. Ces expériences leur permettront de participer activement à la préparation et à la mise en œuvre d'initiatives concrètes.

Stage théorique en internat exclusivement (merci de cocher la case correspondant à la session à laquelle vous souhaitez participer).

Formation Générale en INTERNAT
du 21/02/2026 au 28/02/2026 à NUCOURT (95) – 17 places

Formation Générale en INTERNAT
du 01/03/2026 au 08/03/2026 à NUCOURT (95) – 16 places

Formation Générale en INTERNAT
du 18/04/2026 au 25/04/2026 à NUCOURT (95) – 16 places

À tout moment, si un besoin d'accompagnement supplémentaire est identifié, une réorientation vers un partenaire pourra être envisagée, en lien étroit avec les référents.

Enfin, le jeune stagiaire et les référents s'engagent à organiser des rencontres formalisées tout au long du projet, afin de réaliser des points d'étape réguliers et d'établir un bilan final partagé.

Signature du candidat précédée de la mention

« lu et approuvé » (pour les mineurs, signature du jeune et de son représentant légal) :

Pour la ville de Cergy
Mme Cécile Escobar,
Adjointe au maire déléguée à la jeunesse

NOTES

NOTES

NOTES

BAFA

Citoyens

dans la vi(l)le

Suivez-nous sur instagram

@JeunesÀCergy



👉 INFOS ET BONS PLANS 👈
🌟 ANIMATIONS 🌟

👉 ÉVÉNEMENTS 👈
💪 ACCOMPAGNEMENT DANS VOS PROJETS 💪

PARTAGE TES PHOTOS, VIDÉOS, INFOS AVEC LE #JEUNESACERGY

MAIS AUSSI SUR :



jeunes.cergy.fr



[villedecergy](https://www.facebook.com/villedecergy)

